

VILLE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)
Arrondissement de Sarcelles

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION

Contrat de location de salle de réception – sortie de printemps pour les seniors

N°2023/24

Le Président du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la Commande publique,

CONSIDERANT la volonté du CCAS d'organiser une sortie de printemps pour les seniors de la ville de Villiers-le-Bel et de la nécessité de réserver une salle de réception à cet effet.

CONSIDERANT la proposition de la SARL Domaine de Sainte Claire située, 40 rue de Sainte Claire – 60350 Berneuil sur Aisne.

D E C I D E

Article 1 – Il sera conclu avec la SARL Domaine de Sainte Claire un contrat de location de salle de réception dans le cadre de l'organisation d'une sortie de printemps pour les seniors de la ville de Villiers-le-Bel le 14 juin 2023 de 12h00 à 17h00.

Article 2 – Le montant prévisionnel de cette prestation est de 3 050 € HT soit 3 660 € TTC, il sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget du CCAS et se décompose comme suit :

- 2 250 € HT soit 2 700 € TTC pour la location de la salle,
- 150 € pour la location de matériel pour terrasse (chaises et tables d'extérieur)
- 810 € correspondant à 3€ par personnes pour 270 invités maximum

Article 3 – Le contrat de location prend effet à sa notification.

Article 4 – Charge le Président ou toute personne habilitée par lui de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20 AVR. 2023

Le Président du CCAS
Jean Louis Marsac

A circular official stamp containing a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Louis Marsac'.